



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 049/2026*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoît MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent excusé** : Bernard MASSINES

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**OBJET** : Adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la commune.

Conformément aux dispositions des articles L.1612.12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal se prononce avant le 30 juin sur le compte financier unique 2025.

Ainsi, Mme Marie-Aude Pech, Adjointe au Maire chargée des finances, de la commande publique et Présidente de séance, présente à l'assemblée le compte financier unique 2025 de la commune, étant précisé que ce dernier a été vérifié par la ville et par le comptable public de Saint-Estève.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte financier unique 2025 de la commune et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote :

- **Adopte** le compte financier unique 2025 de la commune dans son intégralité.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

**La Présidente de séance,  
Adjointe au Maire, chargée des finances et de la commande publique,**



**Mme Marie-Aude PECH**

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-del-049-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026